

MYLIKÉ

Revue scientifique du tourisme et des territoires



VOLUME 1, NUMERO 1
JUILLET 2026



ISSN-L : 3135-5692



ISSN-P : 3135-5706



www.mylike-journal.org

Université Alassane Ouattara



MYLIKÉ,

Revue scientifique du tourisme et des territoires

ISSN-L : 3135-5692

ISSN-P : 3135-5706

Contacts :

Adresse postale : 01 BP V Bouaké 01

Tel : 00 225 07 07 66 15 59

redaction@mylike-journal.org

www.mylike-journal.org

Éditée par :

L'UFR Communication et Société

Université Alassane Ouattara

Côte d'Ivoire

ÉDITORIAL

La publication de **MYLIKÉ, Revue scientifique du tourisme et des territoires** marque une étape importante dans la mise en place d'un espace scientifique consacré aux questions du tourisme, du développement et des dynamiques territoriales contemporaines. La revue ambitionne de contribuer aux débats en sciences humaines et sociales à travers une approche ouverte, rigoureuse et pluridisciplinaire, mobilisant notamment la géographie, la sociologie, l'économie, l'anthropologie, l'aménagement et les disciplines connexes.

Dans un contexte marqué par l'intensification des mobilités, la diversification des pratiques touristiques et les recompositions territoriales, les phénomènes touristiques ne peuvent être réduits à leur seule dimension économique. Ils s'inscrivent dans des logiques complexes de gouvernance, de patrimonialisation, d'appropriation spatiale et de développement territorial.

Le choix du terme MYLIKÉ, issu du patrimoine culturel baoulé et signifiant littéralement « ma chose », traduit une volonté d'affirmation scientifique fondée sur l'ancrage, l'appropriation et la construction collective des savoirs. Au-delà de sa portée linguistique, cette dénomination renvoie à ce que les sociétés construisent, façonnent et revendiquent dans leurs rapports aux territoires, aux patrimoines et au développement.

Dans ce cadre, MYLIKÉ affirme sa volonté de s'inscrire durablement dans le paysage scientifique en proposant un cadre éditorial fondé sur l'exigence scientifique, la rigueur méthodologique et l'ouverture disciplinaire.

Le Comité éditorial

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de publication :

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef :

OURA Kouadio Raphaël, Directeur de Recherches, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Chef de secrétariat :

N'GORAN Kouamé Fulgence, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Membres du secrétariat :

GOLLY Anne Rose N'Dry, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

ZOMBO Jean-Philippe, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

GNANKOUEEN Anicet Renaud, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

YAO Affoué Prisca Elodie, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Nalourgo Drissa, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

KONÉ Kiyofolo Hyacinthe, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KOUADIO N'Guessan Arsène, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KOUADIO Kouakou Abraham, Assistant, Université de San-Pedro (Côte d'Ivoire)

TOURÉ Dieu Suffit N'Guessan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

AHUA Émile Aurélien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

GUEU Jean, Assistant, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

TANOAH Ané Landry, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Yao Privat, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

HAUHOOT Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

ALOKO N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

OULAI Jean-Claude, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

BAH Henri, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Konan, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

DIOMANDÉ Beh Ibrahim, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

BATIBONAK Sariette, Professeur Titulaire, Institut Universitaire de Développement International, (Cameroun)

WADE Samba Cheick, Professeur titulaire, Université Gaston Binger, Sénégal

ADAYE Akoua Assunta, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

ADOFFI Ange Bernabé, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

ASSEMIAN Assié Emile, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

BOSSON Eby Joseph, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

DIALLO Mohamadou Mountaga, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop, (Sénégal)

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

DIOMBERA Mamadou, Maître de Conférences, Université de Ziguinchor (Sénégal)

DJAH Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

DOHO Bi Tchan André, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

FIAGAN Koku-Azonko, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo)

GOHOUROU Florent, Géographe, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

GOUAMENE Didier, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KASSI-DJODJO Irène, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, (Côte d'Ivoire)

KOFFI Kan Emile, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOMENAN Houphouët Jean-Félix, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

KONAN Kouakou Attien Jean Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Konan Jérôme, Maître de Recherche, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

KOUKOUGNON Wilfried Gauthier, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, (Côte d'Ivoire)

KRA Adingra Magloire, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

N'DJAMBOU Léandre, Maître de Conférences, Université Omar Bongo, (Gabon)

NIKIEMA Dayangnéwendé Edwige, Maître de Conférences, Université Joseph Ki Zerbo (Burkina Faso)

OSSORO Angela, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

OUEDRAOGO Issiaka, Maître de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, (Burkina Faso)

OUEDRAOGO Rawelguy Ulysse Emmanuel, Maître de Conférence, Université Joseph Ki Zerbo (Burkina Faso)

SAMBOU Aly, Maître de Conférences, Université Gaston Berger (Sénégal)

TANO Kouamé, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

TESSOUGUE Moussa dit Martin, Maître de Conférences CAMES, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

TRA Bi Zamblé Armand, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

WALI-WALI Christian, Géographe, Maître de Conférences, Université Omar Bongo, (Gabon)

YANOGO Pawendkissou Isidore, Maître de Conférences, Université Norbert Zongo, (Burkina Faso) `

YEBOUE Konan Thierry St Urbain, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

YOMAN N'Goh Koffi Michael, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

ZADOU Armand Didié, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé, (Côte d'Ivoire)

ZIDNABA Irissa, Maître de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, (Burkina Faso)

ZOUHOULA Bi Marie Richard, Maître de Conférences, Université PELEFORO Gon Coulibaly, (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

Articles	Pages
INTÉGRATION DES TIC DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE DU BENIN : ANALYSE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UNE DESTINATION ÉMERGENTE <i>SODANSOU Leopold</i>	1
LA PAIX COMME CONDITION FONDAMENTAL A TOUT PROJET CIVILISATIONNEL DURABLE <i>KOUAME Henry Joel Konan</i>	22
CONTRIBUTION DU « TOURISME POTIER » A L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS ET DES POPULATIONS DE LA LOCALITÉ DE TANOU-SAKASSOU (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) <i>ZOMBO Jean Philippe, N'GORAN Kouamé Fulgence</i>	38
FORET SACRÉES ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU GABON : DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE À NOS JOURS <i>OMBIGATH Pierre Romuald</i>	53
TOURISME ET DÉCHETS À DAKAR : ATTRACTIVITÉ LITTORALE ET DÉFIS DE GOUVERNANCE URBAINE DANS L'ILE DE NGOR <i>DIOMBATY Ibrahima, SAWROU Mbingue , El hadji RAWANE BA , Abdou Kadry MANE</i>	67
DISTRIBUTION SPATIALE DES STRUCTURES SÉCURITAIRES ET RECRUESCENCE DE LA CRIMINALITÉ DANS LE VILLE DE N'DJAMENA (CITE-CAPITALE DU TCHAD) <i>KAGONBÉ Madi, TOB-RO N'Dilbé, ALLARANE Ndonaye</i>	87
CONFLIT D'USAGE ENTRE ORPAILLAGE CLANDESTIN ET TOURISME AUTOUR DES RESSOURCES NATURELLES : CAS DE LA PLAGE FLUVIALE DE PAPARA (RÉGION DE LA BAGOUÉ) <i>Daniel Guikahné BISSOU, Lazéni BAMBÁ</i>	105
INTERVENTIONS PUBLIQUES RÉGIONALES ET DEFIS DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DANS LA SOUS PRÉFECTURE DE WOROFLA, DÉPARTEMENT DE SÉGUÉLA, RÉGION DU WORODOUGOU (NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE) <i>COULIBALY Mohamed Naboua, Joseph-Pierre ASSI KAUDJHIS, BAKAYOKO Souleymane</i>	126

FORETS SACRÉES ET GOUVERNANCE FORESTIÈRE AU GABON (1886-2025) : ENTRE INSTITUTION COUTUMIÈRE ET RECONNAISSANCE JURIDIQUE

OMBIGATH Pierre Romuald,

Département des Sciences historiques,
Université Omar Bongo, Libreville, Gabon,
Email : ombigath@yahoo.fr

Résumé

Les forêts sacrées constituent des espaces où s'articulent pratiques culturelles, croyances religieuses et gestion des ressources naturelles. Au Gabon, leur contribution à la gouvernance forestière demeure pourtant peu étudiée. Cet article analyse l'évolution des forêts sacrées entre 1886 et 2025 afin d'évaluer leur rôle dans la gouvernance des ressources forestières et les limites de leur reconnaissance juridique. La recherche mobilise une approche qualitative fondée sur l'histoire environnementale et l'analyse institutionnelle, combinant revue de littérature, analyse des textes juridiques et réglementaires, rapports institutionnels et étude de cas de la forêt sacrée de Massaha. Les résultats montrent que les forêts sacrées fonctionnent comme de véritables institutions coutumières de gouvernance, reposant sur des règles d'accès, des interdictions, des mécanismes de contrôle communautaire et des autorités traditionnelles favorisant la régulation des usages et la conservation des ressources forestières. Ils révèlent également la faible prise en compte de ces institutions par le droit forestier gabonais, générant des tensions entre normes coutumières et droit positif. Le cas de Massaha illustre les effets de cette dualité juridique. L'étude souligne la nécessité d'une meilleure articulation entre institutions coutumières et politiques publiques afin de renforcer la gouvernance forestière, la conservation de la biodiversité et la préservation des patrimoines culturels.

Mots-clés : Forêts sacrées ; Gouvernance forestière ; Droit coutumier ; Pluralisme juridique ; Gabon

SACRED FORESTS AND FOREST GOVERNANCE IN GABON (1886–2025): BETWEEN CUSTOMARY INSTITUTIONS AND LEGAL RECOGNITION

Abstract

Sacred forests are spaces where cultural practices, religious beliefs, and natural resource management intersect. In Gabon, however, their contribution to forest governance remains insufficiently documented. This article examines the evolution of sacred forests from 1886 to 2025 to assess their role in forest resource governance and the limitations of their legal recognition. The study adopts a qualitative approach combining environmental history and institutional analysis, drawing on a review of the literature, an analysis of legal and regulatory texts, institutional reports, and a case study of the Massaha sacred forest. The findings show that sacred forests function as genuine customary governance institutions based on access rules, taboos, community enforcement mechanisms, and traditional authorities that regulate resource use and contribute to forest conservation. The study also highlights the limited recognition of these customary institutions within Gabon's forest legal framework, resulting in tensions between customary norms and statutory law. The Massaha case illustrates the implications of this legal dualism for the management of sacred forests. The study concludes that strengthening forest governance requires better integration of customary institutions into public policies in order to reconcile biodiversity conservation, cultural heritage preservation, and the sustainable management of forest resources.

Keywords: Sacred forests; Forest governance; Customary law; Conservation; Gabon.

Introduction

Les forêts sacrées occupent une place importante dans les sociétés d'Afrique centrale où elles remplissent des fonctions religieuses, sociales et culturelles tout en encadrant l'accès aux ressources forestières. Fondée sur des règles coutumières, leur gestion repose sur des interdits, des autorités traditionnelles et des pratiques communautaires qui contribuent à la régulation des usages et au maintien des écosystèmes forestiers (F. Berkes, 2018, p. 17 ; D. Juhé-Beaulaton, 2010, p. 46). Longtemps considérées sous le seul angle des croyances ou des patrimoines culturels, ces forêts sont aujourd'hui reconnues comme des institutions locales participant à la gouvernance des ressources naturelles.

Au Gabon, où la forêt couvre près de 88 % du territoire national, les forêts sacrées sont présentes dans la plupart des groupes socioculturels. Elles abritent des lieux d'initiation, des espaces de culte, des sites funéraires et des sanctuaires associés aux ancêtres ou aux sociétés initiatiques. Leur accès est régi par des règles coutumières qui limitent les prélèvements, encadrent les usages et assurent la protection de certaines

portions du territoire forestier (R. Pourtier, 1989, p. 205). Malgré ce rôle dans la régulation des ressources, ces espaces ne bénéficient d'aucun statut juridique spécifique au sein de la législation forestière gabonaise. Leur gestion demeure principalement assurée par les autorités coutumières, tandis que les politiques publiques privilégient les catégories administratives du domaine forestier, des concessions et des aires protégées.

Cette situation soulève la question de l'articulation entre gouvernance coutumière et gouvernance publique. Alors que les communautés locales continuent de gérer les forêts sacrées selon des règles socialement reconnues, leur faible prise en compte dans les dispositifs juridiques favorise l'apparition de conflits d'usage, notamment lors de l'attribution de concessions forestières ou de la mise en œuvre de projets d'aménagement.

Les recherches consacrées aux forêts sacrées ont principalement porté sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité, la préservation des patrimoines culturels ou les savoirs écologiques locaux (E. Ostrom, 1990, p. 90 ; F. Berkes, 2018, p. 23 ; D. Juhé-Beaulaton, 2010, p. 46). Au Gabon, les travaux disponibles privilégient les approches historiques, anthropologiques ou ethnographiques (R. Pourtier, 1989, p. 211 ; J.-R. Koumabila, 2020, p. 118). En revanche, peu d'études analysent, sur le temps long, les relations entre les institutions coutumières, les transformations du cadre juridique forestier et les formes contemporaines de gouvernance des forêts sacrées.

Cet article analyse l'évolution des forêts sacrées au Gabon entre 1886 et 2025 afin d'évaluer leur contribution à la gouvernance des ressources forestières et les limites de leur reconnaissance juridique. Le choix de cette période répond à une double justification. L'année 1886 correspond à la mise en place de l'administration coloniale française et aux premières interventions de l'État dans l'organisation et l'exploitation des espaces forestiers, marquant une rupture avec les modes traditionnels de gouvernance. Quant à l'année 2025, elle constitue un point d'aboutissement marqué par la consolidation des politiques nationales de gestion durable des forêts, la mise en œuvre du Plan national d'affectation des terres (PNAT) et le renforcement des engagements du Gabon en matière de biodiversité et de gouvernance forestière.

L'étude cherche à répondre à la question suivante : **dans quelle mesure les forêts sacrées demeurent-elles des institutions efficaces de gouvernance des ressources forestières dans un contexte caractérisé par la coexistence du droit coutumier et du droit positif ?** Elle repose sur l'hypothèse que ces institutions continuent d'assurer des fonctions essentielles de régulation des usages et de conservation, mais que leur faible reconnaissance juridique limite leur contribution à la gouvernance forestière. Pour vérifier cette hypothèse, la recherche mobilise une approche d'histoire environnementale fondée sur l'analyse croisée d'une revue de littérature, de textes

juridiques, de rapports institutionnels et d'une étude de cas consacrée à la forêt sacrée de Massaha.

1. Cadre théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique

Cette recherche s'inscrit dans le champ de l'histoire environnementale, qui analyse les interactions entre les sociétés et les milieux naturels dans la longue durée (J. R. McNeill, 2003, p. 8). Cette approche permet d'appréhender les forêts sacrées non seulement comme des espaces de conservation, mais aussi comme des constructions sociales dont les modes de gestion résultent d'interactions entre normes coutumières, dynamiques territoriales et politiques publiques.

L'analyse mobilise également l'approche institutionnelle des ressources communes développée par E. Ostrom (1990, p. 90). Celle-ci considère que des communautés peuvent élaborer des règles locales efficaces pour gérer durablement des ressources partagées. Ce cadre théorique permet d'interpréter les forêts sacrées comme des institutions coutumières de gouvernance reposant sur des règles d'accès, des mécanismes de contrôle social et des systèmes de sanctions qui contribuent à la préservation des ressources forestières.

1.2. Démarche méthodologique

Cette étude repose sur une revue de littérature diversifiée combinant des ouvrages scientifiques, des articles de revues, des chapitres d'ouvrages, des thèses et mémoires, des rapports produits par les administrations gabonaises ainsi que des organisations internationales (FAO, COMIFAC, OFAC, UICN), auxquels s'ajoutent les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des forêts, des aires protégées et des droits coutumiers au Gabon. Ce corpus documentaire a été complété par des archives administratives et des documents techniques portant sur la gouvernance forestière.

Les données ont fait l'objet d'une analyse documentaire et comparative visant à retracer l'évolution des forêts sacrées depuis la fin du XIX^e siècle. L'analyse s'est organisée autour de trois dimensions : les fonctions socioculturelles des forêts sacrées, leur reconnaissance institutionnelle et les conflits d'usage résultant de la coexistence entre droit coutumier et droit positif. Cette démarche permet d'identifier les continuités et les recompositions des modes de gouvernance au fil des transformations du cadre juridique et institutionnel.

Enfin, l'étude s'appuie sur le cas de la forêt sacrée de Massaha, retenue comme étude de cas en raison des conflits récurrents opposant autorités coutumières, administration

forestière et opérateurs économiques. Cette étude de cas permet d'illustrer, à l'échelle locale, les difficultés d'articulation entre les mécanismes traditionnels de gestion des ressources forestières et les dispositifs contemporains de gouvernance environnementale.

2.1. Les forêts sacrées comme institutions coutumières de gouvernance des ressources forestières

Les forêts sacrées gabonaises constituent des institutions coutumières organisant l'accès, les usages et la protection de certains espaces forestiers. L'analyse des sources montre qu'elles reposent sur des règles sociales, des autorités reconnues et des interdits régulant les relations entre communautés et ressources naturelles. A. Raponda-Walker et R. Sillans (1962, p. 154-156) identifient plusieurs catégories d'espaces sacrés (bois sacrés, clairières rituelles et sanctuaires forestiers) associés aux ancêtres, aux génies protecteurs et aux sociétés initiatiques. Ces territoires se distinguent des forêts ordinaires par des restrictions d'accès et d'exploitation fondées sur des normes coutumières partagées.

Les résultats montrent que les sociétés initiatiques, notamment le Bwiti, le Mwiri, le Ndjobi, le Nyembe et le Mungala, jouent un rôle central dans cette organisation en assurant la transmission des savoirs, la formation des initiés et la régulation des pratiques rituelles. L'accès à ces espaces demeure contrôlé par les détenteurs de la tradition. Chez les Nzèbi, les lieux sacrés matérialisent la mémoire collective et les liens avec les ancêtres, sous l'autorité des responsables coutumiers chargés du respect des interdits (P. Collomb, 1983, p. 107-118). De même, J. W. Fernandez (1982, p. 43-79) souligne le rôle de la forêt dans la transmission des savoirs rituels et écologiques liés au Bwiti.

Ces dispositifs coutumiers produisent également des effets de conservation. Les interdits portant sur la chasse, l'abattage, le défrichement ou la collecte de certaines ressources limitent les prélèvements et maintiennent des espaces faiblement exploités au sein des terroirs villageois (A. Raponda-Walker & R. Sillans, 1962, p. 154-156). Les ressources végétales utilisées dans les pratiques rituelles font l'objet de règles spécifiques de prélèvement et d'utilisation (J. W. Fernandez, 1982, p. 43-79). Les forêts sacrées présentent ainsi les caractéristiques d'un système de gestion collective fondé sur des limites territoriales reconnues, des règles d'accès, des mécanismes de surveillance et des sanctions, contribuant à la régulation durable des usages forestiers.

Tableau 1. Fonctions et mécanismes de gouvernance des forêts sacrées au Gabon

Fonctions	Mécanismes coutumiers	Effets observés
Spirituelles et religieuses	Interdits, rites initiatiques	Protection des sites
Sociales	Autorités coutumières, sanctions	Régulation des usages
Écologiques	Restrictions des prélèvements	Conservation des habitats
Culturelles	Transmission des savoirs	Préservation du patrimoine

Source : Synthèse de l'auteur à partir de la littérature et des textes analysés.

2.2. Une reconnaissance institutionnelle limitée des forêts sacrées

L'analyse du cadre juridique montre que les forêts sacrées demeurent faiblement reconnues dans les politiques forestières gabonaises, malgré leur rôle dans la régulation des usages et la conservation des ressources. Les textes successifs privilégient des catégories telles que le domaine forestier permanent, les concessions forestières, les aires protégées et les forêts communautaires, sans prévoir de statut spécifique pour les espaces à forte valeur spirituelle et culturelle. Cette orientation trouve son origine dans les politiques forestières coloniales, centrées sur l'exploitation économique du bois, qui ont longtemps ignoré les systèmes locaux de gestion des ressources. Bien sûr, les différentes lois forestières mentionnent les droits d'usage coutumiers, mais ceux-ci restent limités aux pratiques de subsistance et n'accordent aucune protection particulière aux forêts sacrées. De même, la loi n° 003/2007 relative aux parcs nationaux privilégie une conservation fondée sur des espaces administrés par l'État, sans intégrer explicitement les sites forestiers à dimension culturelle ou spirituelle.

Les résultats mettent ainsi en évidence un décalage entre les dispositifs coutumiers de gestion et les instruments juridiques de l'État. Alors que les communautés considèrent les forêts sacrées comme des territoires régis par des règles spécifiques d'accès, d'usage et de protection, ces espaces demeurent juridiquement assimilés aux autres composantes du domaine forestier. Cette absence de reconnaissance fragilise leur protection lorsqu'ils sont concernés par des concessions forestières, des permis d'exploitation ou des projets d'aménagement. Les procédures d'inventaire et de planification forestière accordent par ailleurs une place limitée aux dimensions culturelles, historiques et identitaires des espaces forestiers, privilégiant les critères écologiques, économiques et fonciers.

Malgré cette faible reconnaissance institutionnelle, les autorités coutumières continuent d'assurer la gestion quotidienne des forêts sacrées à travers la surveillance

des sites, le respect des interdits et la régulation des usages selon les normes locales. Toutefois, leurs décisions restent insuffisamment opposables aux procédures administratives et aux autorisations délivrées par l'État, favorisant l'apparition de conflits d'usage. La gouvernance des forêts sacrées au Gabon repose ainsi sur une coexistence entre deux systèmes normatifs : un ordre coutumier qui organise localement la conservation des espaces sacrés et un droit positif qui encadre l'exploitation et la protection forestières sans intégrer pleinement ces institutions traditionnelles.

Tableau 2. Évolution de la reconnaissance juridique des forêts sacrées dans la législation forestière gabonaise

Période	Cadre juridique	Place des forêts sacrées	Limites observées
Période coloniale	Réglementation forestière	Aucune reconnaissance	Priorité à l'exploitation
2001	Code forestier	Droits d'usage coutumiers	Pas de statut spécifique
2007	Loi sur les parcs nationaux	Protection des écosystèmes	Faible prise en compte du patrimoine culturel
2025	Cadre actuel	Reconnaissance indirecte	Coexistence de normes coutumières et étatiques

Source : Synthèse de l'auteur à partir des textes législatifs et réglementaires

2.3. Le cas de Massaha : une illustration des limites de la reconnaissance juridique des forêts sacrées

2.3.1. Le contexte territorial

Située dans le nord-est du Gabon, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, la communauté de Massaha est implantée au sein de la forêt dense humide du bassin du Congo, caractérisée par une forte biodiversité et une faible anthropisation (P. Kipalu et al., 2024, p. 2). Les résultats montrent que cette forêt constitue un territoire ancestral où se superposent fonctions écologiques, sociales, culturelles et spirituelles. Elle abrite plusieurs sites à forte valeur patrimoniale, notamment d'anciens villages, des lieux d'initiation et des sépultures ancestrales, qui assurent la transmission des savoirs, des pratiques rituelles et de la mémoire collective (Consortium APAC, 2022, p. 1).

Les données recueillies indiquent également que la communauté a engagé une démarche de reconnaissance de l'aire conservée communautaire *Ibola dja bana ba Massaha* (« la réserve des enfants de Massaha »), couvrant environ 11 300 ha au sud de la rivière Liboumba. Cette initiative traduit la volonté locale de formaliser un mode de

conservation fondé sur les règles coutumières et la responsabilité collective (P. Kipalu et al., 2024, p. 3).

2.3.2. Une gouvernance coutumière toujours opérationnelle

Les résultats montrent que la gestion de la forêt de Massaha repose sur un système coutumier toujours opérationnel, structuré autour des autorités traditionnelles, des anciens et des détenteurs des savoirs locaux. Ce dispositif encadre l'accès aux ressources, définit les usages autorisés et établit des interdictions permanentes ou temporaires selon la nature des espaces concernés.

Plusieurs mécanismes de régulation ont été identifiés : restriction de l'accès aux sites sacrés, interdiction d'activités destructrices, contrôle communautaire des prélèvements et surveillance collective du territoire. Les espaces sacrés bénéficient ainsi d'une protection renforcée par rapport aux zones ordinaires de collecte, favorisant une différenciation des usages compatible avec le maintien des équilibres écologiques (Consortium APAC, 2022, p. 2). La cartographie participative réalisée avec l'appui de NADA et de ses partenaires a permis de spatialiser les sites culturels, les espaces de collecte et les zones soumises à des règles spécifiques, révélant une organisation territoriale cohérente fondée sur les savoirs locaux (P. Kipalu et al., 2024, p. 5).

Cette gouvernance communautaire intègre également des outils scientifiques complémentaires. Les opérations de géolocalisation, les suivis écologiques et les pièges photographiques ont permis d'identifier 24 espèces animales, dont plusieurs espèces à fort enjeu de conservation, notamment le léopard (*Panthera pardus*), le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) et plusieurs primates (P. Kipalu et al., 2024, p. 7).

2.3.3. Les limites de la reconnaissance juridique

Les résultats mettent en évidence un conflit d'usage résultant du chevauchement entre le territoire coutumier de Massaha et une concession forestière attribuée à la société Transport Bois Négoce International (TBNI). Cette superposition oppose les droits d'usage de la communauté aux droits d'exploitation accordés par l'administration forestière. À partir de 2020, les habitants sollicitent la protection juridique des sites sacrés et leur exclusion du périmètre de la concession, estimant que l'exploitation forestière menace directement les espaces historiques et culturels du village (Consortium APAC, 2022, p. 1-2).

Les observations de terrain montrent que l'ouverture de pistes forestières et la transformation du paysage ont affecté plusieurs sites patrimoniaux, dont le village ancestral de Mepindji (Consortium APAC, 2022, p. 3). Pour étayer leurs revendications, la communauté bénéficie de l'appui de Brainforest, NADA, Rights and Resources Initiative (RRI) et CLARIFI, qui accompagnent la cartographie participative,

les inventaires écologiques et les démarches de reconnaissance des droits communautaires (P. Kipalu et al., 2024, p. 6).

2.3.4. Les principaux enseignements

Le cas de Massaha met en évidence que les systèmes coutumiers de gouvernance forestière demeurent pleinement opérationnels. Les règles d'accès, les interdictions, le contrôle communautaire et les savoirs locaux assurent une protection effective des espaces sacrés, comme le confirment la cartographie participative, les inventaires de biodiversité et le suivi écologique réalisés sur le territoire.

L'étude révèle également les limites du cadre juridique gabonais dans la reconnaissance des territoires forestiers régis par les institutions coutumières. La superposition entre concessions forestières et espaces traditionnellement protégés favorise des conflits d'usage liés à la faible prise en compte de leur valeur culturelle et écologique. Les difficultés observées résultent ainsi moins de l'absence de dispositifs locaux de conservation que de leur faible intégration dans les mécanismes officiels de gouvernance forestière, soulignant la nécessité d'une meilleure articulation entre institutions coutumières et politiques publiques.

3. Discussion

Les résultats montrent que les forêts sacrées gabonaises constituent des institutions coutumières de gouvernance fondées sur des règles d'accès et de régulation contribuant à la conservation forestière. Ils révèlent toutefois leur faible reconnaissance juridique, source de tensions entre droit coutumier et droit positif, comme l'illustre le cas Massaha.

3.1. Les forêts sacrées : des institutions locales de conservation

Les résultats montrent que les forêts sacrées gabonaises constituent des institutions coutumières assurant la régulation des usages des ressources forestières grâce à des règles d'accès, des interdictions et des mécanismes de contrôle communautaire. Cette organisation confirme que la conservation des espaces forestiers peut résulter de dispositifs sociaux élaborés par les communautés locales, indépendamment des instruments juridiques étatiques.

Ces résultats rejoignent les travaux d'E. Ostrom (1990, p. 90-102), qui démontrent que des communautés peuvent gérer durablement des ressources communes lorsqu'elles disposent de règles collectivement reconnues, de mécanismes de surveillance et de sanctions adaptées. Les caractéristiques observées dans les forêts sacrées gabonaises (délimitation des espaces, contrôle des accès et respect des interdictions) correspondent à plusieurs principes identifiés par cette auteure.

Les résultats convergent également avec ceux de F. Berkes (2018, p. 17-35), selon lesquels les savoirs écologiques traditionnels contribuent à la conservation des ressources naturelles en associant normes sociales, pratiques culturelles et gestion des écosystèmes. Dans le cas gabonais, la préservation des espaces forestiers apparaît comme une conséquence des règles coutumières qui encadrent les usages plutôt que comme l'objectif premier des pratiques rituelles.

Des observations comparables ont été rapportées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. D. Juhé-Beaulaton (2010, p. 12-18) montre ainsi que les forêts sacrées du Bénin et du Togo constituent des espaces où les représentations religieuses produisent des effets favorables au maintien de la biodiversité. Au Cameroun, P. Bigombé Logo (2003, p. 96-100) souligne également que les institutions coutumières participent à la régulation locale des ressources forestières. L'étude menée au Gabon confirme ces observations tout en mettant en évidence le rôle central des sociétés initiatiques dans la gouvernance de ces espaces.

Le principal apport de cette recherche réside dans la mise en évidence des forêts sacrées comme de véritables institutions de gouvernance des ressources forestières, dont les fonctions de conservation découlent directement de leur organisation sociale et des normes qui encadrent leur fonctionnement.

3.2. Une gouvernance forestière confrontée au pluralisme juridique

Les résultats montrent que les dispositifs coutumiers de gestion des forêts sacrées coexistent avec un cadre juridique national qui ne leur reconnaît pas de statut spécifique. Cette situation crée un décalage entre les pratiques locales de gouvernance et les mécanismes administratifs d'affectation et de gestion du domaine forestier.

Ces observations rejoignent les analyses d'É. Le Roy (1999, p. 221-238), pour qui les sociétés africaines sont caractérisées par la coexistence de plusieurs systèmes normatifs régissant un même territoire. Les résultats obtenus illustrent cette pluralité juridique en montrant que les règles coutumières demeurent pleinement opérationnelles malgré la prééminence du droit positif.

Ils confirment également les travaux de P. Assembe-Mvondo (2006, p. 87-101), qui met en évidence les difficultés d'articulation entre les droits coutumiers et les politiques forestières en Afrique centrale. Comme dans d'autres pays de la sous-région, la gouvernance forestière gabonaise privilégie les catégories administratives et les titres juridiques, tandis que les espaces à forte valeur culturelle restent insuffisamment pris en compte dans les procédures d'aménagement.

Les résultats se distinguent toutefois de plusieurs études conduites en Afrique centrale par l'importance accordée à la dimension historique. L'analyse montre que les institutions coutumières n'ont pas disparu sous l'effet de la modernisation du droit

forestier ; elles continuent d'organiser localement les usages des ressources, mais sans bénéficier d'une reconnaissance juridique à la hauteur de leur rôle dans la régulation des territoires.

Ainsi, la principale limite identifiée par cette recherche ne réside pas dans l'efficacité des dispositifs coutumiers, mais dans leur faible intégration au système juridique encadrant la gouvernance forestière.

3.3. Les perspectives d'intégration des forêts sacrées dans le domaine forestier rural

L'étude de cas de Massaha montre que les conflits observés résultent moins de l'existence des règles coutumières que de leur insuffisante prise en compte dans les procédures administratives. Cette situation met en évidence la nécessité de développer des mécanismes de gouvernance capables d'articuler les normes locales et les dispositifs juridiques nationaux.

Cette conclusion rejoint les recommandations formulées par G. Borrini-Feyerabend et al. (2013, p. 15-28), qui soulignent l'intérêt d'intégrer les territoires conservés par les communautés dans les politiques publiques de conservation. Les expériences conduites dans plusieurs pays montrent que la reconnaissance des institutions locales renforce à la fois la conservation de la biodiversité et l'acceptation sociale des politiques environnementales.

Les résultats convergent également avec les orientations de la Convention sur la diversité biologique, qui encourage la prise en compte des savoirs traditionnels et de la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles (Convention sur la diversité biologique, 1992, art. 8(j)). Dans le contexte gabonais, cette intégration pourrait prendre la forme d'une meilleure identification des forêts sacrées dans les plans d'aménagement, d'une reconnaissance de leur valeur patrimoniale et d'une participation accrue des autorités coutumières aux processus décisionnels.

L'apport principal de cette recherche est de montrer que les forêts sacrées constituent déjà des espaces fonctionnels de gouvernance. Leur intégration dans le domaine forestier rural n'implique donc pas la création de nouvelles institutions, mais la reconnaissance juridique de dispositifs locaux existants. Une telle évolution contribuerait à réduire les conflits d'usage tout en renforçant la complémentarité entre gouvernance coutumière et gouvernance publique.

Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'analyser l'évolution des forêts sacrées au Gabon afin d'évaluer leur place dans la gouvernance forestière contemporaine. L'analyse des sources historiques, juridiques et scientifiques, complétée par l'étude de cas de Massaha, montre que ces espaces constituent de véritables institutions coutumières de gouvernance des ressources forestières. Leur fonctionnement repose sur des règles d'accès, des interdictions, des mécanismes de contrôle communautaire et des autorités traditionnelles qui contribuent durablement à la régulation des usages et au maintien des écosystèmes forestiers.

Les résultats mettent toutefois en évidence un décalage entre cette gouvernance locale et le cadre juridique national. Si les dispositifs coutumiers demeurent opérationnels dans de nombreuses communautés, leur reconnaissance par le droit forestier reste limitée. L'étude de Massaha illustre les tensions qui peuvent en résulter lorsque les procédures administratives d'affectation des terres ne prennent pas suffisamment en compte la valeur culturelle, spirituelle et patrimoniale des forêts sacrées.

En confrontant ces résultats aux travaux menés dans d'autres contextes africains, cette recherche montre que le cas gabonais s'inscrit dans une problématique plus large de pluralisme juridique et de gouvernance des ressources naturelles. Son principal apport réside dans la mise en évidence des forêts sacrées comme des institutions locales de gouvernance forestière dont l'efficacité repose sur des mécanismes sociaux toujours actifs, mais insuffisamment intégrés aux politiques publiques.

Ces résultats ouvrent plusieurs perspectives de recherche. Ils invitent notamment à approfondir l'analyse comparative des forêts sacrées dans les différentes régions du Gabon, à documenter leurs effets sur la conservation de la biodiversité et à évaluer les modalités d'une meilleure articulation entre droit coutumier et droit positif. Une telle démarche contribuerait à renforcer la gouvernance forestière tout en assurant une meilleure prise en compte des patrimoines culturels dans les politiques de gestion durable des ressources naturelles.

Références bibliographiques

ASSEMBE-MVONDO Samuel, 2006, « Decentralized forest resources and access of minorities to environmental justice: An analysis of the case of the Baka in southern Cameroon », *International Journal of Environmental Studies*, Vol. 63, n°5, p. 681-689.

BERKES Fikret, 2018, *Sacred Ecology*, 4e éd., New York, Routledge.

BIGOMBÉ LOGO Patrice, 2003, « Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique centrale », in KARSENTY Alain (dir.), *Forêts tropicales et mondialisation : les mutations des politiques forestières en Afrique et à Madagascar*, Montpellier, CIRAD/Karthala, p. 95-104.

BORRINI-FEYERABEND Grazia, DUDLEY Nigel, JAEGER Tilman, LASSEN Borrini, PATHAK Ashish et PHILLIPS Adrian, 2013, *Governance of Protected Areas: From Understanding to Action*, Gland, UICN, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-020.pdf>, consulté le 23 avril 2026.

COLLOMB Gérard, 1983, *Les Nzèbi du Gabon. Organisation sociale et pratiques culturelles*, Paris, ORSTOM.

CONSORTIUM APAC, 2022, *Alerte : Face à une menace immédiate d'exploitation forestière, la communauté Massaha, au Gabon, appelle à la protection de sa forêt sacrée*, <https://www.iccaconsortium.org/fr/2022/01/11/alerte-menace-immediate-dexploitation-forestiere-communaute-massaha-gabon-appelle-protection-foret-sacree/>, consulté le 27 avril 2026.

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, 1992, *Convention sur la diversité biologique*, Rio de Janeiro, Nations Unies. URL : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>.

FERNANDEZ James W., 1982, *Bwiti: An Ethnography of the Religious Imagination in Africa*, Princeton, Princeton University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvbcd20q>, consulté le 26 avril 2026.

JUHÉ-BEAULATON Dominique, 2010, *Forêts sacrées et conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.

KIALO Paulin, 2024, *L'implantation et l'expansion du Bwiti chez les Pové (Gabon) : formes de résistance culturelle*, Sarrebruck, Éditions Universitaires Européennes.

KIPALU Patrick, SONKOUÉ Michelle et EBANG Alex, 2024, « Au Gabon, les communautés Massaha plaident en faveur d'une conservation gérée par la communauté », *Rights and Resources Initiative*, <https://rightsandresources.org/fr/blog/au-gabon-les-communautes-massaha-plaident-en-faveur-dune-conservation-geree-par-la-communaute/>, consulté le 06 mai 2026.

KOUMABILA Juste-Roger, 2012, *Les populations du bassin de l'Ogooué (Gabon). Histoire et civilisations*, Paris, Éditions du Velours.

LE ROY Étienne, 1999, *Le jeu des lois. Une anthropologie dynamique du droit*, Paris, LGDJ.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

POURTIER Roland, 1989, *Le Gabon, tome 1, Espace, Histoire, Société*, Paris, l'Harmattan.

RAPONDA-WALKER André et SILLANS, Roger, 1962, *Rites et croyances des peuples du Gabon*, Paris, Présence Africaine.

RÉPUBLIQUE GABONAISE, 2001, *Loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise*, Libreville.

RÉPUBLIQUE GABONAISE, 2007, *Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux*, Libreville.